



Retraite, postes, réforme de la fonction publique

Non content de supprimer les régimes actuels de retraite, dont le Code des Pensions des fonctionnaires, le gouvernement Macron/ Philippe poursuit sa politique de suppressions de postes et ses contre-réformes, en particulier dans le cadre de la loi de transformation de la Fonction Publique. La conséquence : notre statut ne serait plus qu'une coquille vide et tous les principes qui y sont liés seraient pulvérisés.

Retraite : Celles des fonctionnaires d'Etat ne dépendent pas d'une caisse de retraite, elles sont versées directement par le Budget de l'Etat, elles sont la continuation de la rémunération de la période d'activité en compensation des services rendus par les agents à la Nation. Ce principe perdure depuis la loi du 22 août 1790.

La mise en place du Régime universel par points bafoue ce principe et détruit, par la baisse programmée du montant des pensions, un autre principe du Code des Pensions : la *garantie en fin de carrière des conditions matérielles d'existence en rapport avec la dignité de la fonction exercée par l'agent* (Plus de calcul de la retraite sur l'indice détenu pendant les 6 derniers mois mais sur l'ensemble de la carrière).

La discussion sur l'âge pivot mis en avant par certains syndicats et le gouvernement ne résout aucunement les problèmes sur le fondement des retraites de fonctionnaires et sur la baisse catastrophique du montant des pensions programmée par le régime universel par points. (Voir communiqué FO en annexe).

13 postes en moins proposés par le rectorat à la prochaine rentrée dans le département. (Sur les 40 postes retirés à l'Académie - - 13 dans l'Aisne, - 14 dans l'Oise) Ce sont encore plusieurs dizaines de classes et peut-être des écoles entières qui font faire l'objet de regroupements et de fermetures à la prochaine rentrée.

Certes l'Académie connaît une baisse d'effectifs des élèves. 710 prévus dans la Somme dont les 2/3 en maternelle. Mais le ministère a défini des priorités : limiter les classes de grande section maternelle à 24 élèves sur tous les territoires, et dédoubler les classes de grande section maternelle en REP+ dans certaines académies. Les inégalités entre les secteurs vont encore s'accroître.

Dès maintenant, adressez au SNUDI-FO Somme vos dossiers de carte scolaire !

Ruptures conventionnelles pour les fonctionnaires. Le décret est paru au JORF du 31 décembre 2019. Il s'agit de la possibilité de licencier des fonctionnaires par accord des deux parties en échange d'une indemnité. Cette rupture peut être proposée par l'employeur. Et nous savons que son pouvoir de persuasion peut parfois être très efficace. C'est la fin de la garantie d'emploi des fonctionnaires.

Canopé menacé de fermeture : Réseau Canopé est menacé de démantèlement pour des raisons strictement budgétaires. Après les antennes d'Abbeville et de Péronne, il y deux ans, c'est maintenant le Centre d'Amiens, comme tous les centres départementaux, qui sont sur la sellette. **Inacceptable !**

Fin des CAP mouvement dès 2020 ? Dans le cadre des lignes directrices de gestion du ministère de l'éducation nationale, l'information suivante est publiée sur le site du ministère. Il précise que pour : les personnels enseignants des premier et second degrés, d'éducation et aux psychologues de l'éducation nationale, les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS), les personnels d'encadrement : personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation, personnels d'inspection, la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique modifie le champ de compétences des commissions administratives paritaires (CAP).

Les commissions administratives paritaires ne seront plus consultées en matière de mobilité à compter du 1er janvier 2020, et en matière de promotion et d'avancement à compter du 1er janvier 2021.

Nous interrogerons dès que possible les autorités administratives rectorales et départementales sur la déclinaison de cette décision ministérielle.

Devant cette avalanche de remises en cause de nos conditions de travail et de notre statut, que reste-t-il que la mobilisation pour contraindre le gouvernement à renoncer à ses funestes projets ?

Dans de nombreux départements, les enseignants comme les salariés d'autres professions, se réunissent et décident de manifester et de se mettre en grève, contre le régime unique de retraite par points.

Pour le SNUDI-FO somme, c'est la voie à suivre pour construire une mobilisation efficace pour gagner et mettre un coup d'arrêt à cette politique de régression.

Non au régime unique par points !

Maintien du Code des Pensions !

Préservation du statut de fonctionnaire !

Maintien et ouverture de tous les postes nécessaires !